

## REVUE SERVICE SOCIAL

École de service social

Faculté des sciences humaines - Université Laval

Pavillon Charles-de Koninck,

1030, avenue des Sciences-Humaines

Québec, QC Canada G1V 0A6

Téléphone : 418-656-2131 # 8376 – Télécopieur : 418-656-3567

Faire parvenir vos articles par courriel à l'adresse suivante : [RevueSS@svs.ulaval.ca](mailto:RevueSS@svs.ulaval.ca)

---

### Règles de présentation

La revue *Service social* n'accepte que les articles qui lui sont soumis en exclusivité, c'est-à-dire :

- a) qu'il s'agit d'un travail original qui n'est pas en processus d'évaluation pour publication dans une autre revue;
- b) que l'auteur qui soumet un article à la revue *Service social* ne le présente pas à d'autres revues avant d'avoir reçu une réponse de la part des personnes mandatées à l'effet que l'article n'est pas retenu;
- c) que l'article devient la propriété de la revue *Service social* si l'auteur reçoit un avis de publication.

L'article proposé est évalué par deux membres de l'un des comités de lecture de la revue. Chacun de ces membres adresse, à la direction de la revue, ses recommandations quant à l'opportunité de publier l'article proposé ainsi que les modifications à apporter. En cas d'avis contraires, nous faisons appel à un troisième membre qui sert d'arbitre. La direction de la revue transmet ces recommandations à l'auteur afin d'effectuer les remaniements importants qui s'imposent. Suite à la version retravaillée, tous les articles sont soumis à deux lecteurs extérieurs, l'anonymat de l'auteur et des évaluateurs étant sauvegardé. Les commentaires de ceux-ci sont transmis à l'auteur. La décision finale de publier revient à la direction, sur la recommandation des deux évaluateurs (acceptation, demande de corrections ou refus). L'acceptation d'un article pour publication repose essentiellement sur des critères de pertinence, d'intérêt et d'originalité, de qualité scientifique, de qualité de la forme ainsi que de correspondance aux règles de fonctionnement de la revue.

### Pages de présentation

**Première page :** Titre de l'article ainsi que le nom de ou des auteurs et ses principales coordonnées : grade universitaire, diplôme obtenu et en quelle discipline, titre professionnel, lieu de travail, adresse postale, numéros de téléphone (tout cela vaut qu'il y ait un ou plusieurs auteurs)

**Deuxième page :** Les résumés français et anglais (maximum 10 lignes chacun) et une liste de mots-clés français et anglais. Le résumé sert à solliciter des évaluateurs.

### Présentation de l'article

**L'article :** Une pagination est demandée. Le texte soumis ne doit pas dépasser 20 pages (incluant les tableaux, les graphiques, les références et les notes de bas de page), à double interligne, marge de 2,54 cm. Sur le plan de la forme, nous souhaitons la concision, la clarté et le respect de hauts standards de qualité. L'auteur doit faire particulièrement attention à l'utilisation des abréviations, aux répétitions, aux références complètes, aux accords grammaticaux, à la justesse des calculs mathématiques, à la ponctuation, etc. Rendre claire la hiérarchie des sous-titres et les démarquer typographiquement du texte. Dans la mesure du possible, on évitera les notes de bas de page. Lorsqu'on ne peut faire autrement, on les insérera au bas de la page et non à la fin du texte.

**Tableaux :** Les tableaux et les graphiques, de préférence en format Word, sont présentés selon un ordre numérique et accompagnés d'un titre. On en limitera le nombre (idéalement 2 ou 3), ne conservant que ceux jugés essentiels à la compréhension du texte.

**Citations :** Nous nous attendons à ce que l'auteur porte une attention particulière à l'exactitude des citations et des références. Dans le cas d'une citation de moins de quatre lignes, insérez-la dans le corps du texte, entre guillemets français. Si la citation fait plus de quatre lignes, la détacher du texte et la placer en retrait à gauche et à droite, en omettant les guillemets.

**Références dans l'article :**

- se rapporte à l'idée d'un(e) auteur(e) sans recourir à une citation explicite, on l'indiquera comme suit : (Home, 1980).
- citation ou d'un point décrit à une page précise, on écrira : (Home, 1980, p. 199).
- plusieurs références du (de la) même auteur(e) de la même année, on fera suivre l'année d'une lettre minuscule (dans le texte, les notes et la bibliographie, le cas échéant) : (Home, 1980a).
- plusieurs auteurs sont mentionnés, les indiquer par ordre croissant d'année de publication et les séparer par un point-virgule. Ex : (Fagnan, 1991; Dupuis, 1995; Tardif, 1998).
- ouvrage comptant plus de deux auteurs, ne mentionner que le premier nom suivi de " *et al.* " en italique. Ex : (Bourbonnais *et al.*, 1997).

**Bibliographie :** Lorsqu'une référence comporte plusieurs auteurs, tous les noms doivent être mentionnés. Ne pas utiliser *et al.* dans la bibliographie.

On regroupera les références par ordre alphabétique et présentés selon les modèles suivants :

Villers, M.-É. (2003). *Titre du volume*, Montréal, Québec-Amérique.

Dorais, M. (1994). « Article », *Titre du volume*, Montréal, Gaëtan Morin, p. 655-705.

Bouchard, J.-M., L. Talbot, D. Pelchat et L. Sorel (1996). « Article », *Titre de la revue*, vol. 27, n<sup>o</sup> 3, p. 41-48.

Gouvernement du Québec (2003). *Le plaisir de réussir se construit avec mon entourage. Cadre de référence*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux et Ministère de l'Éducation. [[http://www.mels.gouv.qc.ca/dfga/politique/fecre/pdf/cadre\\_fecre.pdf](http://www.mels.gouv.qc.ca/dfga/politique/fecre/pdf/cadre_fecre.pdf)].

**Sigle ou acronyme :** inscrire en toutes lettres la première occurrence des noms d'organismes ou d'expressions suivis du sigle ou de l'acronyme entre parenthèses tel que, ministère de l'Éducation du Québec (MEQ). Par la suite, utiliser le sigle ou l'acronyme seul.